



LE CABINET
LE FONDATEUR
NOS VALEURS



DROIT IMMOBILIER,
DE LA CONSTRUCTION
ET DES INFRASTRUCTURES



CONTENTIEUX,
ARBITRAGE COMMERCIAL,
DROIT PÉNAL DES AFFAIRES



INTERNATIONAL





DROIT DE LA BLOCKCHAIN,
DES ACTIFS NUMÉRIQUES
ET DE LA FINANCE
DÉCENTRALISÉE



POUR ALLER PLUS LOIN



-  Le cabinet
-  Le fondateur
-  Nos valeurs



majoris
AVOCATS

MAJORIS

Autre nom de Sirius, MAJORIS est l'une des plus importantes étoiles de la Voie Lactée (2 000 fois le rayon solaire), dont la luminosité équivaut à 200.000 soleils, ce qui en fait le 2^e astre le plus brillant dans le ciel après notre soleil. MAJORIS est la principale étoile de la constellation du Grand Chien. Elle a joué un rôle très important dans les civilisations traditionnelles (la tradition arabe, la mythologie grecque, l'Égypte ancienne, en astronomie chinoise, en Polynésie et même, dans la culture Dogon, au Mali). On lui doit probablement l'invention du calendrier. En effet, dans l'Égypte ancienne, elle symbolisait l'entrée de la crue annuelle du Nil. Depuis l'aube de la civilisation jusqu'au temps moderne, MAJORIS est considérée comme une source de connaissance et d'évolution de l'humanité.

LE CABINET

MAJORIS est un cabinet d'avocats consacré au droit des affaires et en particulier, à l'anticipation et à la résolution des litiges. Chacun des dossiers qui nous sont confiés fait l'objet d'un traitement personnalisé et spécifique. Ainsi, il n'existe pas de cellule de travail type. Un groupe de travail est constitué pour chaque dossier, en fonction des compétences de chacun, et ce, afin de garantir à nos clients une prestation haut de gamme à forte valeur ajoutée, en vue d'obtenir le meilleur résultat.

Le fonctionnement en « mode projet » consiste, après une analyse précise du dossier, à faire collaborer différents professionnels issus de différentes spécialités. Il permet d'agréger des compétences diverses, pour favoriser des synergies nouvelles et des solutions innovantes.

MAJORIS, qui assume le rôle de coordination et d'animation de l'équipe « projet » s'appuie sur un réseau de partenaires (avocats spécialisés, avocats étrangers, experts-comptables, auditeurs, bureaux d'études, analystes financiers, experts judiciaires et tous consultants dont l'expertise est requise), afin de pouvoir garantir à nos clients le meilleur service. Ce mode de fonctionnement disruptif fait de MAJORIS un modèle unique et novateur.

MAJORIS déploie également sa créativité dans des matières nouvelles qui requièrent de l'audace et de l'innovation : énergies renouvelables, droit de la blockchain, des actifs numériques (STO, ICO, ...) et de la finance décentralisée (DeFi)....

Le fondateur 

Nos valeurs 



LE FONDATEUR

Olivier Bureth est avocat au barreau de Paris depuis de 1998. Il a commencé sa carrière au sein du département des Opérations et Financement Immobilier du Cabinet Oida. Il a ensuite intégré le département capital-investissement du cabinet Latournerie Wolffroy & Associés. Fondateur du cabinet K&B-KÜCKENBÜRO BURETH BOURNEAU et Associés en 2002, il en est resté associé jusqu'à la création de MAJORIS en 2020.

Fort de cette solide expérience, il s'est spécialisé dans le contentieux des affaires et immobilier qu'il pratique notamment à l'international aux côtés d'une équipe multilingue. Il intervient, à tous les stades des litiges, dans la gestion de contentieux civils ou commerciaux, souvent complexes juridiquement ou factuellement.

Il intervient également en matière d'arbitrage et de médiation. En outre, il a pu développer une expertise reconnue dans la prise de mesures provisoires et conservatoires en France comme à l'étranger et l'exécution forcée des décisions arbitrales et judiciaires, françaises ou étrangères, y compris la mise en place des moyens de recherche d'actifs (« asset tracing »).

Son pragmatisme et sa curiosité lui permettent d'intervenir dans des secteurs d'activité variés qu'il est en mesure d'appréhender avec aisance, afin de mieux comprendre les besoins de ses clients et de répondre à leur exigence d'efficacité et d'excellence.

Son inventivité, son audace et sa pugnacité garantissent à ses clients d'excellents résultats et la certitude que leurs intérêts seront parfaitement défendus et sauvegardés.



Olivier Bureth

- Chevalier dans l'Ordre national du Mérite
- Président d'honneur de la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNÜJA) (www.fnüja.com)
- Fondateur et membre d'honneur de la Fédération Africaine des Associations et Unions des Jeunes Avocats (FA-ÜJA)
- Ancien président de la commission ouverte du Barreau de Paris sur les nouveaux métiers de l'avocat
- Membre de l'Union Internationale des Avocats (ÜIA)
- Administrateur de l'Association des Avocats Mandataires en Transactions Immobilières (AAMTI)
- Ancien expert du Barreau entrepreneurial (Ordre des avocats de Paris)

FORMATION

1996/1998 DEA de Finances publiques et Fiscalité, Université Panthéon-Assas (Paris II)

1993/1994 Maître de droit des affaires, Université Panthéon-Assas (Paris II)
Institut de droit des affaires (IDA), Université Panthéon-Assas (Paris II)

Le cabinet

Nos valeurs





NOS VALEURS

LA CONFIANCE

Ce qui nous importe avant tout est l'établissement d'une confiance profonde et durable. Cette confiance nous oblige...
... à éviter les conflits d'intérêts. Nous imposons les mêmes règles à nos partenaires.
... à la réactivité et à l'implication pleine et entière. Une écoute attentive est primordiale pour une action efficace.
... à l'excellence.

La confiance permet également l'établissement d'une relation durable qui nous permet de mieux cerner encore les attentes, les besoins, mais également les contraintes de nos clients. Les stratégies que nous proposons n'en sont que plus pertinentes.

L'IMAGINATION ET LA CRÉATIVITÉ

Le droit n'est pas une langue morte. Il incombe à ceux qui le pratique de le faire évoluer pour qu'il s'adapte aux évolutions de la société. Cette démarche nécessite de l'imagination et de la créativité et ces qualités nous guident au quotidien dans chaque dossier qui nous est confié.

Nous mettons au service de nos clients plusieurs décennies d'expérience de nos avocats pour créer, innover, trouver des solutions et des stratégies nouvelles.

LA TÉNACITÉ

Oser et ne pas reculer sont nos maîtres mots ! Si nous acceptons un dossier, c'est que nous y croyons pleinement et que nous allons nous investir avec ténacité.

[Le cabinet](#)

[Le fondateur](#)





CONTENTIEUX, ARBITRAGE COMMERCIAL, DROIT PENAL DES AFFAIRES

MAJORIS conseille et assiste ses clients dans la résolution de leurs litiges, nationaux ou internationaux, que ce soit par la voie du contentieux judiciaire, de l'arbitrage ou des modes alternatifs de règlement des litiges. Nous intervenons le plus en amont possible afin de pouvoir définir une stratégie pertinente en accord avec les impératifs, les objectifs et les intérêts de nos clients. Nous avons comme préoccupation essentielle de trouver les solutions les plus adéquates et nous nous impliquons pleinement pour bien appréhender le contexte dans lequel s'inscrit le dossier qui nous est confié.

Notre connaissance du conseil, en particulier, du droit des sociétés, du droit immobilier et du droit des contrats nous permet d'intervenir dans une grande variété de domaines. 10 années de pratique nous donnent une compétence particulière pour les dossiers factuellement ou juridiquement complexes. Notre vaste réseau de partenaires dans différents Etats nous permet d'intervenir et de superviser des litiges transfrontaliers.

Nous n'hésitons pas à constituer des équipes pluridisciplinaires de manière à apporter les solutions et à développer les argumentations les plus pertinentes.

Nous intervenons pour le compte de grands groupes nationaux ou internationaux, de compagnies d'assurance, d'entités publiques, de PME, de dirigeants et d'actionnaires, essentiellement français et africains.

ARBITRAGE INTERNATIONAL

Intervention en qualité d'arbitre dans des arbitrages internationaux ;

- Représentation des clients dans les procédures d'arbitrage commerciaux ;
- Assistance en tant que conseil dans le domaine des Modes Alternatifs de Règlement des Litiges (MARL) ;
- Assistance dans les procédures d'exécution des sentences arbitrales ou jugements étrangers.

CONTENTIEUX

- Évaluation de la situation juridique d'une entreprise dans ses relations avec son environnement économique et commercial pour la détermination de ses droits et obligations ;
- Évaluation des risques contentieux et prévention des litiges ;
- Accompagnement dans la gestion de crise ;
- Accompagnement dans le cadre des modes alternatifs de règlement des litiges : médiation, conciliation, ... ;
- Assistance dans les expertises techniques ;
- Représentation des clients dans les procédures





DROIT DE LA BLOCKCHAIN, DES ACTIFS NUMÉRIQUES ET DE LA FINANCE DÉCENTRALISÉE

La blockchain est à Internet, ce que la littérature est à l'imprimerie. Un univers entier est en train de s'ouvrir grâce à la blockchain et cette nouvelle technologie va bouleverser nos activités et en particulier, l'activité économique. Ses implications sont immenses et avec, le besoin de régulation et de création juridique.

Entrée dans le droit positif français, à la suite de la Loi Sapin II (loi n°2016-1691), la blockchain se diffuse peu à peu dans le droit des sociétés et le droit financier français. La France est ainsi devenue la première place à organiser le stockage et le transfert des titres financiers sur une blockchain, autrement nommé *« pour les investisseurs électroniques privés (IIEP) »*.

Afin de permettre à ses clients d'utiliser pleinement les possibilités de la blockchain, MAJORIS a créé et protégé le concept de Société à Jetons SM, qui est une société dont les titres sont représentés sur une blockchain, ce qui leur confère une grande liquidité. Les titres, ainsi représentés sous forme de jetons numériques, peuvent être cédés avec une grande facilité, grâce à des smart contracts. La sécurité juridique est garantie par le mode de fonctionnement même de la blockchain.

- Société à Jetons SM
- Pacte d'actionnaires
- STO, ICO, ...
- Régulation AMF (PSI, PSAN, ...)





DROIT IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION

Le cabinet MAJORIS intervient tant en conseil, qu'en contentieux aux côtés de ses clients dans toutes les matières qui intéressent l'immobilier commercial (acquisition, cession, baux...). S'appuyant sur un réseau de correspondants de tout premier rang, nous formons des équipes spécialement dédiées à des dossiers complexes, faisant intervenir des compétences très diverses et en assurant la coordination.

DOMAINES D'INTERVENTION

- Vente et acquisitions d'immobilier : terrains, immobilier industriel, commerciaux et d'habitation, existants ou à construire, d'actifs isolés ou cédés en bloc.
- Construction : contrats de construction, assistance à maître d'ouvrage, délégation de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, promotion immobilière, assistance dans les contentieux et aspects de construction, ventes et baux en l'état (sur d'achèvement).
- Droit et contentieux des baux commerciaux (négociation, conclusion, fixation du loyer en renouvellement, extinction).
- Baux emphytéotiques et baux à construction, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.
- Financement de projets immobiliers : aspects juridiques et fiscaux.
- Fiscalité immobilière : optimisation fiscale des structures d'investissement, fiscalité des transactions immobilières.
- TVA immobilière : opérations immobilières, promotion, marchand de biens, opérations transactionnelles de sociétés opérant dans l'immobilier.
- Mandats en transactions immobilières.





INTERNATIONAL

Composé d'une équipe issue d'horizons juridiques et culturels divers, MAJOREIS gère des projets africains, tels que les projets immobiliers et de construction d'infrastructures (financement, exploitation), les joint-ventures et coentreprises (droit de sociétés international), en matière d'extraction et d'énergies renouvelables, de coopérations ou implantations technologiques à l'étranger ou les systèmes de distribution, ainsi que la gestion et la résolution des litiges en résultant.

MAJOREIS a participé à différents groupes de travail relatifs aux énergies renouvelables en Afrique et en particulier, sur l'harmonisation de la réglementation de l'électricité sur le marché africain.

MAJOREIS peut intervenir aux côtés des sociétés et confrères africains ou français qui veulent développer leurs échanges avec les différents pays africains en profitant des opportunités de croissance que leur offre ce continent. MAJOREIS s'implique dans la structuration des projets, l'accompagnement contractuel, le conseil et le contentieux étatique et arbitral.

Pour gérer des dossiers complexes sur le continent, y compris les arbitrages qui s'y déroulent, MAJOREIS peut s'appuyer sur un réseau de correspondants implantés dans un grand nombre de pays en Afrique de l'ouest et central, ainsi qu'en Afrique du Nord. S'appuyant sur ce réseau, MAJOREIS est en mesure d'accompagner ses clients à tous les stades du développement de leurs activités internationales (étude de marché, identification de projets par un système de veille, lobbying, recherches de financements et de partenaires, structuration juridique des projets).

TASK FORCE POUR L'INGÉNIERIE EN AFRIQUE

Fort de son expérience transverse et de sa pratique de la pluridisciplinarité, MAJOREIS a développé en partenariat avec ABST une offre spécifique destinée au porteur de projets d'infrastructures, afin de lui aider dans la structuration de leur projet et de permettre leur réalisation effective, qu'il s'agisse de recherches de financements ou d'infrastructures.

Après une première étude du dossier, MAJOREIS [et ABST] présente[nt] des recommandations en vue de rendre les dossiers qui lui[leur] sont soumis « bancables ».

MAJOREIS [et ABST] s'appuie[nt] sur une équipe pluridisciplinaire permettant de mobiliser toutes les compétences requises pour faire aboutir un projet : avocats étrangers, analystes financiers, bureaux d'études, économistes, géopolitologues, consultants, ...





4, avenue Hoche
75008 Paris | France

T +33 (0)1 43 18 02 60
F +33 (0)1 43 18 02 61

contact@majoris.law
www.majoris.law

Toque G47

SARL au capital de 100 euros
RCS PARIS 883 289 951



CONTACT

formulaire confidentiel d'envoi crypté

Votre nom

Votre numéro de téléphone

Votre email

Votre société

Votre sujet

Votre question

Je ne suis pas un robot



envoyer



**majoris**
AVOCATS

4, avenue Hoche
75008 Paris | France

T +33 (0)1 43 18 02 60
F +33 (0)1 43 18 02 61

contact@majoris.law
www.majoris.law

Toque G47

SARL au capital de 100 euros
RCS PARIS 883 289 951



vo
tre message a été envoyé



nous vous répondrons au plus vite